



# La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

**Insertions :** 1<sup>re</sup> page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; locale, 1 fr. 50; Réclames en 3<sup>e</sup> page, 1 fr.; en 1<sup>re</sup> page, 0 fr. 50; Petites ann., 0 fr. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

**Rédacteur en Chef :** ÉMILE LACROIX  
Rédaction et Administration :  
TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS  
TÉLÉPHONE 7.94  
TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

**Abonnements :** Tunisie et Constantine : un an 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.  
Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

## Comment on alimente le trésor de guerre allemand

Il n'y a pas à le cacher. Le commerce allemand, avant la guerre s'entend, inondait la Tunisie de produits teutons. Il envoyait de la camelote, mais il était si coulant en affaires, ses prix défilait toute concurrence et il accordait de si longs crédits, qu'on s'adressait de préférence à lui. Le commerce métropolitain français avait toutes les peines du monde à lutter contre un pareil adversaire qui vous en donnait pour votre argent, ce qu'on finissait naturellement par reconnaître.

Donc, avant la guerre, de très nombreux commerçants ou industriels de Tunis et de la Régence étaient débiteurs de maisons allemandes pour des sommes importantes.

Ont-elles été payées ? En Allemagne, dès le jour de la déclaration de guerre, il fut interdit aux sujets de l'empire de payer aucune dette aux ressortissants des pays en guerre sous peine de trahison envers la patrie.

Cette même mesure fut prise par l'Angleterre et ensuite par la France.

Il faut croire, si nous en croyons un notable commerçant, que le décret du Président de la République n'était pas applicable à la Tunisie, puisque la Banque de l'Algérie, transporteur d'effets allemands, s'est vue autorisée de les faire présenter aux souscripteurs et ceux qui ont refusé de les acquitter ont vu l'huissier arriver.

Nous nous demandons si une banque d'État, comme la Banque

de l'Algérie, avait le droit, d'abord d'accepter des valeurs allemandes, même à l'encaissement, et si, ce faisant, elle ne s'est pas placée sous le coup du décret présidentiel, alors même que les billets souscrits auraient pu passer par le canal de banques de pays neutres avant d'arriver jusqu'à elle ?

En prêtant ses guichets pour l'encaissement de billets souscrits à des Allemands, en envoyant au protêt les dits billets, une manière de forcer les gens à payer pour se mettre à l'abri de responsabilité, n'apportait-elle pas à l'ennemi un concours défendu par la loi ?

En conséquence, nous demandons à la Banque de l'Algérie de déclarer :

si, oui ou non, elle a fait présenter des billets souscrits à des Allemands après le décret du Président de la République ;

si, dans l'affirmative, si elle les a fait protester en cas de refus de paiement ;

et enfin ce qu'elle a fait de l'argent versé au cas où les débiteurs auraient consenti à payer leurs traites, se mettant ainsi sous le coup de la loi ?

Il va sans dire que nous publierons avec empressement toute dénégation de sa part, ce qui, entre parenthèses, nous causerait une véritable joie de savoir que cet argent n'est pas allé servir à payer des canons, des fusils ou des munitions pour tuer les nôtres sur les champs de bataille.

Em. LACROIX.

### Billet de la Semaine

## Deutschland über alles ET SES PRODUITS AUSSI

Quand on vient nous parler de ligue anti-austro-allemande à Tunis, nous nous demandons si c'est bien sérieux, quand on voit une grosse maison de la rue Sadikia exposer encore dans ses vitrines, après quatre mois de guerre avec une nation aussi lâche que l'Allemagne, dont les procédés de guerre sont flétris par le monde entier, des pompes centrifuges, horizontales ou verticales, de puissance bien allemande, puisqu'ils sont tentés des établissements Weiss & C. de Halle-sur-Saale en Saxe, par conséquent tout ce qu'il y a de plus made in Germany.

Nous croyons même que la nation en question a le monopole sur la représentation générale industrielle pour toute la Régence de la firme Weiss & C. : en tous cas, elle a fait pour elle une grosse réclame lors de notre Concours agricole au printemps dernier.

Les dirigeants de cette maison appartiennent, si nous ne nous trompons, au parti de M. de Carnières, l'un des fondateurs de la ligue anti-austro-allemande. Voilà pour lui une occasion de la con-

vertin, car c'est une grosse firme absorbante et nous ignorons si ses entrepôts ne relèvent pas d'autres produits de même origine.

Si nous allons rue de Portugal, à deux pas de la rue Sadikia, nous entrons chez un épicer, que voyons-nous à l'entrée, bien en évidence sur des étagères ? les potages allemands Knorr et les conserves allemandes de Lenzbourg !

On le voit, la ligue aura fort à faire à Tunis. C'est un travail de Romains qu'elle a entrepris.

LE SEMAINIER

## NOS ÉCHOS

### Nos troupes indigènes

Un officier sur le front depuis le début de la guerre écrit à un de ses amis une lettre enthousiaste sur les vaillantes troupes indigènes qui font des merveilles sur les champs de bataille.

Il regrette vivement que le nombre n'en soit pas plus élevé. Mais cette lacune pourrait être aisément comblée, puisque les volontaires ne manquent pas, on les refuse même dans les bureaux de recrutement. Pourquoi ?

Pour ceux qui sont partis, on s'ingénie à leur procurer ce qu'ils ont ici : couscous, mechouïs et autres plats qu'ils affectionnent.

On pourrait aussi créer quelques cafés amurs et des *fratris* pour la confection de ces plats dont ils sont particulièrement friands, dans les villes où se trouvent les dépôts.

### Aux arrivées

Mme Alapetite, qui rentre d'un court voyage en France.

M. des Portes de la Fosse, ancien délégué à la Résidence, ministre plénipotentiaire au Pérou, qui vient passer quelques semaines de congé en Tunisie.

### Sous séquestre

Le tribunal de la Seine vient de placer sous séquestre (M. Pruvost) la firme allemande Beer, Sondheimer & Co, minerais, 14, rue de Vézelay, à Paris, qui a une succursale à Tunis et quelques-unes en Algérie.

On devrait bien, à Tunis, faire publier comme en France la liste des saisies pratiquées à l'égard des maisons allemandes et austro-hongroises.

Pourquoi ne le fait-on pas, d'autant plus que plusieurs des nôtres ont des créances sur les boches qu'ils ne savent à qui remettre.

### Abus d'un monopole

Un rédacteur du *Courrier de Tunisie* qui se trouvait, un jour de la semaine dernière, à la Banque de l'Algérie, a vu — chose inouïe — le caissier de l'établissement refuser à un officier d'échanger des billets contre de la monnaie pour les besoins du service.

Et l'on a décrété le cours forcé de ce mauvais papier interchangeable même aux guichets de cet établissement !

Qu'arriverait-il si toutes les banques et les particuliers agissaient de même ? Alors où doit-on s'adresser pour avoir de la monnaie ?

Le monopole de la Banque de l'Algérie n'est heureusement pas éternel, il arrive même à échéance bientôt ; espérons qu'on ne le renouvellera plus, car cette banque a réellement abusé de la situation en toutes circonstances.

### Dame Anastasie

Un de nos confrères de Paris vient de paraître avec toutes ses colonnes en blanc. C'est évidemment un record mais comme il ne nous est pas possible de croire notre confrère capable de trahir son pays, cela prouve tout simplement que la censure parisienne abuse d'un droit que la loi du 3 août ne lui a pas contéré.

Dans quelques semaines, le Parlement va se réunir, il est probable que la question sera portée à l'ordre du jour des deux Chambres et l'on verra si des hommes peuvent s'arroger le droit d'imposer silence à la presse française quand elle ne publie rien qui soit de nature à renseigner l'ennemi sur les mouvements des troupes alliées.

### Peut-on le dire ?

Pendant qu'en France on interdit formellement et rigoureusement aux journaux illustrés de donner l'explication des gravures de mouvements de troupes, nous sommes étonnés qu'on ait permis de le faire à Tunis, surtout pour les troupes envoyées en France.

Ne sait-on pas que l'Allemagne, pays d'espionnage par excellence, entretient des espions partout, même en Tunisie, et que le journal en question a dû sûrement parvenir au service de l'espionnage de nos ennemis par la voie de l'Italie ?

Rien de ce qui se passe dans les pays en guerre contre elle, et même chez les neutres, ne saurait lui être indifférent, aussi ferait-on bien de surveiller de près les illustrations des journaux locaux et d'interdire toute reproduction des mouvements de troupes.

### Manifestation de loyalisme

Les délégués indigènes à la Conférence Consultative, réunis la semaine dernière à Tunis, ont tenu à manifester leurs sentiments personnels de loyalisme à l'égard de la France et ceux de toute la population indigène dont ils sont les interprètes.

Sous la conduite de leur Secrétaire élu, notre ami M<sup>e</sup> Fitoussi, avocat au barreau de Tunis, ils se sont rendus à la Résidence générale où ils ont été immédiatement reçus par le Ministre, qui leur a fait le meilleur accueil.

M<sup>e</sup> Fitoussi a prononcé, au nom de tous ses collègues et de la population indigène, un fort beau discours, empreint du plus pur loyalisme, qui a produit le meilleur effet chez tous les Français.

Nous félicitons sincèrement M<sup>e</sup> Fitoussi et les délégués indigènes d'une démarche qui les honore et que nous savons apprécier dans les heures que nous traversons en ce moment.

### Arrivée des prisonniers allemands

On peut dire que l'arrivée des prisonniers boches a été un événement considérable si l'on en juge par l'affluence qui se pressait pour voir de près ces têtes de bandits pillards, incendiaires et assassins. Il est regrettable que nos autorités mi-

## LA « KULTUR » ALLEMANDE

La guerre actuelle aura dessillé bien des yeux et nous avouons très humblement que les nôtres étaient fortement obscurcis et avaient besoin d'un énergique traitement pour éviter la cécité qui nous menaçait.

Nous parlons ici, on le conçoit, non de nos propres yeux, mais de ceux de tout le parti socialiste international qui avait fait confiance aux criminels socialistes allemands.

Il a fallu cette misérable guerre pour nous guérir à jamais d'un mal que les traites entretenaient jalousement pour la réussite des projets ténébreux de leur kaiser.

Nous devons presque des remerciements à ce bandit d'avoir brusqué les choses et acculés à la revanche.

Nous savons, à présent, ce que c'est que cette fameuse *kultur* que les Allemands sans exception, socialistes, conservateurs ou catholiques avaient la prétention d'imposer au monde après nous avoir réduits à merci.

Il suffit d'avoir parcouru les villes et villages où ils sont passés avant leur défaite de la Marne pour savoir malheureusement en quoi elle consiste.

Mais, sans sortir de la Tunisie, nous nous rappelons, comme si c'était d'hier, certaines conversations auxquelles, à l'époque, nous n'avions attaché aucune importance, mais qui, aujourd'hui, dans les circonstances présentes, après les récits des journaux, retiennent notre attention surtout depuis qu'on nous a parlé de service dans les uhlands !

Les uhlands ! sait-on exactement, ici, si loin des champs de bataille, ce que c'est que ce soldat-bandit qui marche généralement à l'avant-garde des troupes ennemies et l'effroi qu'il inspire aux populations qui ont eu sa visite ?

Le uhlan est l'homme des lèches

litaires n'aient pas cru devoir imiter l'exemple des Allemands qui font passer et repasser jusqu'à cinq ou six fois leurs prisonniers aux mêmes endroits pour que les foules les voient mieux. On les a soustraits trop vite à la curiosité publique, mais comme il doit en arriver d'autres, nous espérons que les prochaines fois on leur fera prendre un autre parcours en n'es-sayant pas de les cacher.

### Changement d'adresse

Le cabinet de M<sup>e</sup> E. Fitoussi, docteur en droit, avocat au barreau de Tunis, est transféré rue d'Angleterre, n° 12.

## ANGLAIS et ALLEMANDS

Bien avant la guerre actuelle, il était déjà évident, pour ceux qui connaissent l'Allemagne, que c'est contre les Anglais que les Allemands ont le plus de haine, une haine que n'égale en rien celle qu'ils peuvent avoir contre les Russes, les Français ou les autres peuples ligués contre eux. La guerre fait apparaître tous les jours plus clairement cette vérité. Il n'en découle pas seulement des conséquences politiques et militaires, c'est aussi un phénomène curieux au point de vue de la psychologie des peuples.

Un phénomène curieux. En effet, il semblerait que ce sont les Anglais que les Allemands devraient haïr le moins. Ils ne peuvent pas les considérer comme des ennemis héréditaires puisqu'on ne se souvient point de guerre entre Anglais et Allemands et que, même, les uns et les autres étaient alliés il y a un siècle. D'autre part, il y a moins de différence ethniquement entre Allemands et Anglais qu'entre Allemands et Russes ou Français. Leurs langues sont apparentées comme le français et l'italien. C'est pourquoi l'on était habitué à les qualifier de « cousins » et c'est au

besognes : c'est le criminel, l'assassin, l'incendiaire, le pillard qui précède le gros de l'armée ennemie en commettant, sur son passage, toutes sortes d'atrocités, même les plus monstrueuses.

C'est lui qui, muni de petites grenades incendiaires, les jette en passant sur la première maison venue, histoire de rire un brin, c'est lui qui fusille les femmes et les jeunes filles quand elles lui résistent, abat les enfants auparavant pour raffiner sa vengeance.

Un ex-uhlan à Tunis ? Est-ce possible ?

On nous dit bien que depuis il a pris du service militaire, sans doute à la légion étrangère.

Mais sa « kultur » a-t-elle changé pour cela ?

Il suffit de le connaître, de lui parler, d'entendre ses vantardises pour être édifié sur le fond de son être, il ne fait pas mentir le dicton : *les chiens ne font pas des chats*.

Si l'on songe que l'Allemagne ne renie pas ses enfants qui l'ont quittée par intérêt ou pour tout autre motif, on peut se demander si au fond de tout Allemand, à quelques exceptions près, il n'y a pas un espion qui sommeille, comme cet Otto Gehre, quinze ans légionnaire, officier de réserve, médaillé militaire, à la veille de recevoir la Légion d'honneur, comblé de tous les honneurs, président de la Société de préparation militaire de la Jeunesse Française de Casablanca, et qu'on vient d'arrêter comme espion sur le front de la 6<sup>e</sup> armée qui opère de l'Oise à l'Argonne.

Après celle-là, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle... et surveiller de près les anciens sujets de Guillaume.

Em. L.

nom de ce « cousinage » qu'on les engageait parfois à s'allier. D'où il faudrait conclure, aujourd'hui, que des cousins ennemis sont aussi terribles que des frères ennemis.

L'anglophobie des Allemands a pénétré toutes les classes sociales. Guillaume II avait tenté un moment de résister au courant, comme l'avait montré sa fameuse interview parue dans le *Daily Telegraph*. On se souvient de ce qu'il lui en avait coûté. Son propre chancelier, le prince de Bulow, avait ameuté contre lui l'opinion publique et parlementaire. Le souverain a fini par se rallier au sentiment général, qu'il exprimait très fidèlement en exhortant ses soldats à écraser tout d'abord la « méprisable petite armée » du général French.

« Méprisable petite armée » : il y a dans ces mots une indication sur l'un des motifs de l'anglophobie des Allemands. Peuple essentiellement militaire et encore plus militarisé, ils ont réellement du mépris pour un peuple qui, d'après eux, n'a pas d'armée, mais seulement des « mercenaires ». Un journal hollandais publiait, l'autre jour, le récit d'un correspondant qui avait vu des soldats allemands maltraiter et injurier des prisonniers anglais. Comme il leur avait fait remarquer que ces Anglais avaient été obligés de faire leur devoir comme eux, Allemands, faisaient le leur, un soldat allemand lui avait répondu :

— Quoi ? ils étaient obligés de faire leur devoir ? Non ! ce sont des cochons payés. Ils reçoivent de l'argent pour leur sale besogne.

De ce sentiment de mépris en naît, dans l'âme de l'Allemand, un autre : de la haine et de la jalousie à l'égard d'un peuple qui sait être grand et puissant, sans s'imposer les mêmes sacrifices que le peuple allemand. Ce mépris, cette jalousie et cette haine



sont devenus de l'exécution, le jour où il devint évident que l'essor économique de l'Allemagne était contrecarré par l'Angleterre. Mais il y a lieu de croire que la raison de l'anglophobie des Allemands est moins cette concurrence anglaise que le peu de sacrifices qu'il en coûte à l'Angleterre d'être puissante. C'est pourquoi l'Allemagne souhaitait de détruire ce qu'elle appelait une nouvelle Carthage, un « peuple de boutiquiers » et elle s'était flattée d'obtenir pour cette œuvre l'alliance de la France. D'où sa fureur, aujourd'hui, de constater que les « mercenaires » anglais les « cochons payés » dont parlait le soldat allemand, tiennent en échec, avec les Français, les armées allemandes, les « meilleurs du monde ».

Il semble que cette haine à l'égard de l'Angleterre est en train de modifier les plans de l'état-major allemand. La poussée dans le nord de la France a visiblement pour but de s'emparer des ports de Dunkerque, de Calais et de Boulogne, d'où une action, soit navale, soit militaire, sous la forme d'une tentative d'invasion, serait tentée contre l'Angleterre. On devrait presque souhaiter que cette tentative démente fût faite, car elle ne pourrait qu'aboutir à un désastre.

Quoiqu'il en soit, le désir de frapper l'Angleterre au cœur restera, dans cette guerre, le sentiment dominant de la politique allemande. L'Angleterre s'en rend bien compte ; c'est pourquoi elle est animée d'un sentiment analogue à l'égard de l'Allemagne. Il en résulte cette conséquence, que les plus acharnés des belligérants actuels sont ceux qui se rencontrent pour la première fois et qu'on ne désespérerait pas d'allier, il y a une quinzaine d'années, vers la fin du règne de Victoria.

Politiquement et militairement, cet acharnement réciproque contribuera à faire pousser la guerre jusqu'au bout. On aurait tort de s'en plaindre du côté des autres alliés. Car, non seulement la participation de l'Angleterre aidera au succès militaire, mais encore le fait de pousser la guerre jusqu'au bout pourra seul permettre que ce succès militaire devienne un succès politique, aux conséquences durables.

Alcide EBRAY.  
ancien ministre résident.

Lire LA PETITE TUNISIE

c'est s'instruire

### Les vœux de la Ligue anti-allemande

Le Comité central de la Ligue anti-allemande, réuni au siège central, 9, place de la Bourse, à Paris, a émis un certain nombre de vœux qui seront transmis au Gouvernement. Il demande notamment que le séquestre soit étendu aux propriétés particulières des Allemands et des Autrichiens et que les parquets fassent mettre opposition sur toutes les donations entre vifs ou testamentaires, faites au profit de nos ennemis ; qu'une enquête très complète soit faite sur la véritable situation de nombreuses sociétés, soi-disant françaises ou étrangères, ayant leur siège social en France, et qui ne sont que des paravents destinés à faciliter les agissements des Boches.

La Ligue réclame la révision de la loi de 1889 sur la naturalisation, en exigeant un délai plus long de stage, et que la naturalisation soit accordée, non par un décret, mais par un arrêt en cour d'appel, statuant après un examen approfondi de chaque demande. Pour les naturalisations accordées dans ces vingt dernières années elle désire qu'on enquête sur les agissements actuels de ces naturalisés et que le décret soit rapporté pour tous ceux qui auraient quitté notre territoire ou dont la conduite serait louche.

La Ligue demande enfin qu'aucun marché pour le compte de l'Etat, des départements et des communes ne puisse être passé avec des Allemands ou Autrichiens et que ceux déjà passés soient annulés. Qu'aucun marché ne puisse également être passé avec des naturalisés de ces pays ayant dix ans de stage, et que les marchés déjà passés soient également annulés.

### UNE COMMUNE ÉPROUVÉE

La petite commune de Mondovi, en Algérie, près de Bône, a brutalement payé son tribut à l'horrible guerre déclenchée par le feu furieux que la canaille de force attend à brève échéance, à moins que ce soit une bonne ballade française ou peut-être prussienne, qui soit :

Voici la liste qu'en dresse son maire, notre ami M. Domini que Bertagna :

Ce sont les Paul Pavot, sergent au 3<sup>e</sup> zouaves ; les Paulin Jugne, lieutenant au 1<sup>er</sup> d'infanterie et frère de Jean-Baptiste ; les Augustin Frendo, sapeur du génie ; les Istrin, soldat au 4<sup>e</sup> zouaves ; les Daniel Cassaigne, du même régiment — tous tués au champ d'honneur.

Ce sont les Lazare Frendo, sergent au 3<sup>e</sup> zouaves ; les Michel Camilléri, chasseur alpin ; les Jean Rocco, du 6<sup>e</sup> de ligne ; les Etienne Resclouse, les Charles Cachia, les Célestin Dagnet, tous trois du 3<sup>e</sup> zouaves ; les Ernest Dagnet, sergent au 3<sup>e</sup> tirailleurs ; les Joseph Vidal, soldat au

même régiment — tous blessés à l'ennemi.

Deux de ces derniers, Michel Camilléri et Jean Rocco, sont en outre prisonniers de guerre en Bavière.

### Les députés de la Seine et la censure

Dans une réunion tenue au Palais-Bourbon, le groupe des députés de la Seine s'est occupé de nouveau de la question de la censure. Il a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant déposé par M. Charles Bernard :

« Le groupe, « Considérant que si la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège dit, en son article 9 : « L'autorité militaire a le droit, . . . . 4 d'interdire les publications et les réunions de nature à exciter ou à entretenir le désordre », cette même loi, en son art. 11, stipule expressément : « Les citoyens continuent, nonobstant l'état de siège, à exercer tous ceux des droits garantis par la Constitution dont la jouissance n'est pas suspendue par les articles précédents »

« Considérant que la loi du 5 août 1914, qui a précisé ces pouvoirs exceptionnels, les définit ainsi : « Art. 1<sup>er</sup>. Il est interdit de publier . . . des informations et renseignements autres que ceux qui seraient communiqués par le Gouvernement ou le commandement sur les points suivants : opérations de la mobilisation, etc. . . et en général toute information ou article concernant les opérations militaires ou diplomatiques de nature à favoriser l'ennemi et à exercer une influence fâcheuse sur l'esprit de l'armée et des populations »

« Rappelle avec la plus grande fermeté sa délibération du 1<sup>er</sup> octobre : « Affirme de nouveau qu'il s'incline devant la nécessité de la censure appliquée aux informations ou articles concernant les opérations militaires »

« Maintient que la censure politique ou administrative ne repose sur aucun fondement juridique, et insiste auprès du Gouvernement pour qu'il assure le respect des lois du 9 août 1849, du 3 avril 1878 et du 5 août 1914 »

Le groupe s'est ensuite occupé de l'organisation du secrétariat destiné à recueillir les renseignements demandés par les familles sur les blessés, prisonniers ou disparus.

A l'unanimité, la Commission de la Presse a, dans sa séance du 20 novembre, voté l'ordre du jour suivant :

« La Commission de la Presse française, examinant de nouveau la situation faite à la presse par la censure ; reconnaissant, comme elle l'a toujours fait, la nécessité d'imposer aux journaux le silence sur les nouvelles militaires ou diplomatiques

dont la divulgation pourrait nuire à la défense nationale, et d'interdire la reproduction de nouvelles reconnues inexactes, demande instamment que la censure limite son action à ce double objet. La liberté de la presse et la liberté d'opinion ne sont pas moins nécessaires à une nation en état de guerre qu'à une nation en état de paix, ainsi d'ailleurs que l'ont reconnu les ministères de la Guerre et de l'Intérieur, nous déclarant que les droits d'information, de contrôle et de critique devaient être respectés. Mais la censure ayant, depuis lors, supprimé chaque jour de très nombreux articles de journaux qui ne sont ni dans la forme ni, à aucun degré, dans le double objet de sa mission, la Commission de la Presse française croit devoir élever une protestation énergique. Le pays saura désormais que, si ses réclamations auprès des journaux ne trouvent pas un écho légitime, c'est parce que le silence est imposé à la presse, en dehors de toute considération militaire. »

### Les contre-coups de la guerre

### Des Privilégiés

J'ai montré comment les événements avaient, par contre-coup, lésé les intérêts de la presque totalité des Français.

Pourtant, quelques-uns — des privilégiés, puisque fonctionnaires continuant à toucher l'intégralité de leurs appointements — auront subi ces contre-coups... à rebours. Ils ont profité d'une situation douloureuse, au lieu d'en pâtir comme les autres.

C'est ainsi qu'aux agents des finances, chargés de l'émission des bons du Trésor, on a alloué une remise de 10 p. — ce qui représente le coquet total de 20 millions. Et ceux dans la poche desquels en tombe la plus grosse part, sont des prébendiers, nommés à la faveur ; trésoriers-payeurs généraux, receveurs des finances, percepteurs hors classe, presque tous fils ou neveux d'archevêques... parlementaires.

Donc, après les avoir ainsi ensés dans un fromage bien gras, on choisit le moment où la France a le plus besoin de ressources pour leur faire magnanimement ce don démocratique.

Toujours tout aux mêmes, alors ?

Je sais bien : on explique que cette libéralité est un « stimulant ». Oh les euphémismes ! Est-ce que, là-bas, sur le front, pour une charge ou une ruée à la baïonnette, on double le prêt de nos soldats ?

Et puis, est-ce aussi à titre de stimulant que d'autres fonctionnaires déjà honnêtement payés, et qui font partie des commissions de ravitaillement, touchent 10 francs par jour, quand ils opèrent au lieu de leur domicile, et 18 francs quand il leur faut se déplacer... Est-ce que ces fonctionnaires ne devraient

pas être heureux d'accomplir, sans profit aucun, en leur honneur le besogne, eux dont la part est à l'abri de la mitraille ennemie, et qui nous envoient passant comme à l'ordinaire à la caisse ?

Bien sûr, il y a toujours eu des excesses de privilèges. Nous aussi, n'est-ce pas ? Il y a eu des « salaires de l'esprit », de politiciens, de docteurs et de savants. Et les protestations véhémentes contre certains de ces « ravitailleurs », qui, contrairement au règlement, ne font payer depuis le jour de la mobilisation, alors qu'ils n'ont droit, en réalité, qu'à une sorte de jeton de présence le jour où fonctionne la commission. Et il y a des centaines et des centaines de commissions de ravitaillement...

L'urgence, un contrôle s'impose. Car l'heure n'est pas au gaspillage. — alors qu'il y a tant de misères à soulager, tant de plaies sociales à panser...

Jacques DHUR.

### NOUVELLES DIVERSES

Mme Michaux, femme du sympathique directeur général des Travaux Publics, s'est embarquée le samedi dernier pour la France où elle est allée apporter son concours à l'œuvre admirable des femmes françaises de la Croix-Rouge.

Mme Michaux a emporté quelques caisses d'objets divers et précieux pour nos chers blessés et nos vaillantes troupes sur le front.

Nous avons reçu de la Chambre de Commerce de Manchester une longue brochure qui nous grand regret nous ne pouvons reproduire par suite de l'exiguïté de notre format actuel.

La chambre anglaise proteste énergiquement contre les faux rapports de l'Allemagne répandus à profusion dans les pays neutres, tendant à faire croire que c'est la Grande-Bretagne qui a voulu la guerre actuelle. Etait-il besoin de protester contre de pareilles assertions ?

Ceux qui désirent en prendre connaissance peuvent s'adresser au Ministère des Affaires étrangères du Royaume-Uni en réclamant : *la Grande-Bretagne et la crise européenne*. Prix 1 d.

Nous adressons à MM. Dinguezli, président de la Municipalité de Tunis, et à son frère le docteur en médecine, nos condoléances et l'assurance de notre vive sympathie à l'occasion de la mort de leur regrettée mère qui a été inhumée la semaine dernière.

### Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Le gérant : J. Giannitrapani.

# Absinthe Supérieure PREMIER FILS

## Chaux Hydraulique & Ciment C<sup>ie</sup> DE NAVIGATION MIXTE

**PAUL POTIN**  
Dépôt : rue de Turquie (Port)  
Bureau : 22, rue Es-Sadikia  
Téléphones : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

## Vins, Eaux-de-vie du Domaine Potinville

**F. BERNET**  
TUNIS — 23, rue d'Italie, 23 — TUNIS  
Liqueurs de Marques  
Eaux Minérales, etc.  
LIVRAISON A DOMICILE

## GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

**G. & E. LICARI**  
USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS  
Liqueurs de premier choix — Vins en gros  
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI  
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

## Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés  
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse  
Escompte, recouvrements, dépôt à vue et à échéance fixe avancés sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.  
Dépôts à vue : 2 0/0  
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 4 ans) : 3 0/0  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.  
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

## AGENCE DE TUNIS

*(Cie Touache) — Paquebots-poste Français*  
AGENCE DE TUNIS  
LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAX (Hebdomadaire)  
Marseille. — Départ mercredi à 12 heures.  
Tunis. — Arr. vendredi à 3 h. 15. — Dép. vendredi à 13 h.  
Sousse. — Arr. samedi à 7 h. 30. — Dép. samedi à 13 h.  
Sfax. — Arrivée dimanche à 4 h. — Départ dimanche 12 h.  
Tunis. — Arrivée lundi à 12 h. — Départ lundi à 14 h.  
Marseille. — Arrivée mercredi à 5 h. 15.  
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et Les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).  
Pour irret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.  
Les Agents Principaux : PÉDELUPÉ Frères.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France  
Société anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000  
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence  
Agence en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations  
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.  
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

## L'Aermotor

Moulin à Vent en acier galvanisé  
Les plus hautes Récompenses aux Expositions  
Pour tous renseignements, s'adresser chez :  
**M. P. IECREERQ & C<sup>ie</sup>**  
Avenue de Carthage — TUNIS

## BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia  
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et Sfax  
Emission de chèques et de lettres de Crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux  
— Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque  
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

## Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions  
Siège Social à TUNIS : Avenue de France  
Agences à SOUSSE et à BIZERTE  
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.  
Opérations de banque. Escomptes Recouvrements.  
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises  
Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays. Location de Coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.  
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

## Restaurant du Japon

**C. Fiorini & C. Falorni, propriétaires**  
7, rue Amilcar, 7 — TUNIS  
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine Italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

## DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels, les Marines de guerre et Marchande, les Automobiles, les Aviateurs, etc., graissent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines

## VACUUM MOBILOL

Marque "GARGOYLE",  
Maison A. MODIGLIANI  
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :  
5, rue Saint-Charles — TUNIS  
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

## Pharmacie BLOCH

11, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2  
**Léon Bloch Fils**  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe  
de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'École Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérum, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.  
Téléphone 553

## RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE  
22, rue de Russie — TUNIS  
Immeubles de rentes  
Constructions industrielles et rurales  
Arrosage — Distribution d'eau  
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

## VÊTEMENTS J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS

# TUNISIA-PALACE

Hotel de premier ordre Lumière électrique  
150 CHAMBRES & SALONS  
Hôtel de premier ordre Lumière électrique  
Le plus bel Hôtel du Littoral Africain — Jardin d'Hiver